

Publication du [rapport annuel 2021](#)**Communiqué de presse du 21 mars 2022**

L'année 2021 a été particulièrement lourde pour l'ECAB qui solde son année avec une perte de quelque 10 millions de francs. La raison ? Les orages de grêle et les importantes précipitations de l'été 2021 qui ont généré plus de 80 millions de dégâts. Ce ne sont pas moins de 10'000 dossiers de sinistre qui ont été ouverts, dont plus de 6000 pour la seule région bulloise. L'année 2021 restera également comme celle de l'adoption de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours qui marque un tournant dans l'organisation des pompiers fribourgeois.

Au 31 décembre 2021, l'ECAB enregistre 414 sinistres feu (330 en 2020) et 9807 sinistres éléments naturels (2276 en 2020). Au total, cela représente quatre fois plus de sinistres. En termes chiffrés, les dégâts liés aux incendies se montent à 11,4 millions alors que les conséquences des éléments naturels voisinent avec les 81,5 millions.

Les épisodes de grêle de la fin du mois de juin sont les principales causes. Et c'est le district de la Gruyère, notamment la région bulloise avec son importante densité de construction, qui a été le plus touché, avec plus de 6000 sinistres enregistrés. Le district de la Singine a également été frappé par ces épisodes de grêle avec plus de 1'000 cas déclarés, alors que les districts de la Broye (1'000) et du Lac (450) devaient faire face non seulement aux sinistres causés par la grêle mais aussi par la montée des eaux des Lacs de Neuchâtel et de Morat suite aux fortes précipitations de cet été.

Traitement des sinistres

Ces événements représentent près de quatre fois le nombre moyen de dossiers que l'ECAB traite chaque année. Devant un tel volume de travail, l'établissement a pris les mesures pour optimiser le temps de traitement d'un dossier et a procédé à l'engagement de forces de travail supplémentaires au siège et dans les régions principalement touchées par les sinistres.

Par ailleurs, au vu de la quantité de dossiers, il a été impératif de prioriser les dossiers par degré d'urgence. Face au nombre important de sinistres dans ces régions, les réparations vont prendre un certain temps dans la mesure où les entreprises mandatées ne disposent pas des ressources pour absorber ces travaux en quelques mois. Sans parler du fait que certains travaux ne peuvent être effectués que durant certains mois de l'année. S'ajoute encore la question des matières premières qui font défaut dans certains secteurs. Enfin, l'ECAB poursuit son travail d'estimation des dommages qui prendra encore quelques mois. Pour rappel, les propriétaires disposent d'un délai légal de cinq ans pour effectuer les réparations.

A ce jour, sur les 10'200 dossiers notre établissement a clôturé 2'100 dossiers. 3'300 dossiers sont au stade de l'estimation des dommages alors que 4'800 autres sont encore en attente de devis.

Une nouvelle loi adoptée

Pour l'ECAB, l'année 2021 a également été marquée par l'adoption de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) par le Grand Conseil. Pour rappel, en 2016, à la demande de plusieurs communes, le Grand Conseil avait réclamé une réforme de l'organisation des sapeurs-pompiers dans le canton de Fribourg.

En 2017, les travaux de la révision du chapitre 5 de la LECAB ont commencé. En 2020, le Conseil d'Etat a adopté le projet de la LDIS en le transmettant au Grand Conseil pour consultation. Ce dernier l'a adopté le 26.01.2021 à une quasi-unanimité. La Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS), mise en place le 1^{er} septembre 2021, a validé par la suite l'analyse des risques ainsi que la carte opérationnelle avec les points de départ. Elle a également défini les différents standards et les dotations correspondantes. La Conférence des préfets a présenté la répartition institutionnelle établie par la CDIS au Conseil d'Etat, lequel a confirmé cette proposition.

Au niveau comptable, l'année se solde sur une perte de près de 10 millions de francs. L'impact de la sinistralité exceptionnelle a pu être atténué grâce aux placements financiers et immobiliers qui ont généré un rendement de 5,9%, soit 26 millions de francs. Une grande partie de ces rendements étant des plus-values non réalisées, et en raison de l'évolution négative des marchés financiers au début de l'année 2022, un montant de 5 millions de francs a été attribué à la réserve pour fluctuation de titres.

Malgré cette année 2021 exceptionnellement lourde, les primes resteront inchangées en 2022 grâce au système de réassurance et grâce aux réserves suffisantes qui permettent d'absorber un événement majeur comme l'orage du 27 juin 2021.

Pour le reste, tous les départements et centres de compétence ont poursuivi leurs activités et processus d'amélioration, des efforts particuliers étant consentis à la digitalisation des processus.

Finalement, la fin de l'année a été marquée par le départ à la retraite de Jean-Claude Cornu, directeur, au terme de onze années d'intenses activités. Il a remis les clés de l'établissement à Patrice Borcard, nommé à la tête de la direction dès le 1^{er} janvier 2022. Après s'être imprégné des divers métiers de l'ECAB, M. Patrice Borcard relèvera de nombreux défis, tels que le développement de la prévention contre les dangers naturels, la digitalisation de l'établissement, la redéfinition des principes de primes et surprimes sans oublier la mise en œuvre de la LDIS.

L'ECAB a été institué en 1812 pour aider à guérir des ravages causés par le feu, qui frappait parfois des pans entiers de villes ou des villages. De vraies catastrophes. Assurance fondée sur le principe de solidarité de tous les propriétaires d'immeubles, elle a rapidement développé d'autres axes que sont la prévention et l'intervention, soit la défense incendie et secours. Depuis quelques années, ce sont les catastrophes naturelles qui se sont multipliées et auxquelles l'ECAB apporte les mêmes réponses. L'ECAB assurait en 2021 un capital de 97,9 milliards.

Granges-Paccot, le 21 mars 2022